

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Julie Morais-Chiasson	Numéro de permis 2005755	Date d'inspection Le 29 avril 2021	
Nom de l'établissement Garderie La Girouette		Numéro de téléphone (506) 358-1183	
Adresse 4 rue Beaulieu Saint-Isidore NB E8M 1T3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Carole Savoie		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Lors de ma visite le ratio est respecté.
- L'affichage est bien en vue et complète selon la loi et le règlement sur les services à la petite enfance.
- Après vérification les dossiers des enfants sont complets
- Les consentements sont tous complets.
- Après vérification les dossiers des membres du personnel sont complets
- Un registre quotidien des incidents est tenu.

original signé par
Carole Savoie

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 29 avril 2021

Date

original signé par
julie Morais-Chiasson

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 29 avril 2021

Date